

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 128/03

ÉFAI – 030291 – AMR 37/006/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / TORTURE / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

HONDURAS

Marcelino Miranda (h), défenseur des droits humains
Leonardo Miranda (h), son frère, défenseur des droits humains

Londres, le 8 mai 2003

Selon les informations recueillies, Marcelino Miranda et son frère Leonardo, deux responsables indigènes du *Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas* (COPIN, Conseil civique d'organisations populaires et indigènes), ont été torturés et menacés par des policiers dans la prison de Gracias, située dans le département de Lempira. Ces deux hommes n'auraient pas reçu l'autorisation de bénéficier des soins médicaux requis par leur état de santé.

Le 6 avril, au cours d'une inspection de routine effectuée dans la prison, Marcelino Miranda a été traîné hors de sa cellule par trois membres du *Cobra*, une unité d'élite de la *Policía Nacional* (Police nationale). Deux policiers lui auraient donné des coups de poing dans le ventre et des coups de crosse de revolver à l'arrière de la tête, puis l'auraient jeté à terre et roué de coups de pied. Ces hommes auraient également menacé de le tuer.

Après l'avoir passé à tabac, les policiers ont demandé à Marcelino Miranda d'appeler son frère, Leonardo. Lorsque celui-ci s'est présenté, ils l'auraient frappé à coups de pied et de poing et lui auraient ordonné de poser les doigts sur le rebord du trottoir. Ils lui auraient alors asséné des coups sur les mains au moyen d'un lourd tuyau en acier. Les sévices infligés à Leonardo Miranda auraient duré une trentaine de minutes ; quinze jours plus tard, il portait encore des marques au niveau des articulations des doigts.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 8 janvier 2003, Marcelino et Leonardo Miranda ont été arrêtés par vingt et un policiers en armes appartenant à la *Policía Nacional* (Police nationale) et par des civils armés portant des masques de ski. Ils se trouvaient alors à leur domicile, situé à Montaña Verde, dans la municipalité de Gracias (département de Lempira), où s'est établie la communauté indigène des Lenca. Selon les informations recueillies, les deux hommes ont été torturés lors de leur interpellation, sous les yeux de leurs proches, qui ont également été menacés. Pendant le trajet de Montaña Verde à la prison de Gracias, des sévices auraient à nouveau été infligés à Marcelino et Leonardo Miranda. À la prison, les policiers auraient blessé Leonardo Miranda à la tête avec un couteau et auraient menacé de tuer les deux frères dans leur cellule. Marcelino Miranda a été contraint de signer sous la torture des "aveux" dont il ignorait la teneur.

À la fin du mois de janvier 2003, Amnesty International a écrit au ministre de la Sécurité du Honduras pour lui faire part de son inquiétude face aux informations selon lesquelles Marcelino et Leonardo Miranda avaient été victimes de torture, et lui demander d'ouvrir une enquête indépendante et exhaustive sur ces allégations. L'organisation a également prié le ministre de faire le nécessaire pour que ces deux hommes soient immédiatement libérés ou inculpés d'une infraction prévue par la loi. Cependant, à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte, et Marcelino et Leonardo Miranda n'ont toujours pas été inculpés.

Depuis de nombreuses années, Amnesty International est préoccupée par les atteintes aux droits fondamentaux des populations indigènes perpétrées au Honduras, et par le fait que les autorités ne mènent aucune enquête sur ces agissements en vue de déférer leurs auteurs présumés à la justice. Nombre de ces atteintes sont apparemment destinées à empêcher les dirigeants indigènes d'obtenir la reconnaissance des droits fonciers de leur communauté.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation quant à la sécurité de Marcelino et Leonardo Miranda, compte tenu des informations selon lesquelles ces deux hommes ont été torturés et menacés le 6 avril 2003 ;
- demandez instamment qu'une enquête soit ouverte dans les plus brefs délais sur les actes de torture qui leur auraient été infligés en janvier et en avril 2003, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice ;

- appelez les autorités honduriennes à veiller à ce que Marcelino et Leonardo Miranda puissent bénéficier de tous les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;
- exhortez-les à relâcher immédiatement et sans condition ces deux hommes, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Ministre de la Sécurité :

Dr. Oscar Alvarez
Ministro de Seguridad Pública
Ministerio de Seguridad Pública
Edificio Pujol, 4o piso
Col. Palmira (Blvd. Morazán)
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Ministro Seguridad, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 4352

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Dr. Roy Edmundo Medina
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
Colonia Loma del Guijaro
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Fiscal General, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5666

Formule d'appel : *Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Directrice de la Police nationale :

Sra. Coralia Rivera Ramos
Directora General de la Policía Preventiva y Comisionada de Policía
Cuartel General de la Policía Preventiva
Barrio Casamata, Paseo el Picacho
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Directora General Policía Preventiva, Tegucigalpa, Honduras

Tél./Fax. : +504 238 1323 (Si quelqu'un vous répond, demandez : " *Me da tono de fax, por favor* " pour obtenir la ligne de fax.)

Formule d'appel : *Señora Directora General de la Policía, / Madame la Directrice,*

COPIES À :

Procureure spéciale chargée des affaires ethniques :

Licda Jany del Cid
Fiscal Especial de Etnias
Edificio Castillo Pujol, 4a Avda,
Colonia Palmira, Boulevard Morazán
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5620 (Si quelqu'un vous répond, demandez : " *Me da tono de fax, por favor* " pour obtenir la ligne de fax.)

Commissaire national pour la protection des droits humains :

Comisionado Nacional de Protección de los Derechos Humanos
Dr. Ramón Custodio López
Avda. La Paz No. 2444

Contiguo a Galerías La Paz
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 235 3532 (Si quelqu'un vous répond, demandez : " *Me da tono de fax, por favor* " pour obtenir la ligne de fax.)

Conseil civique d'organisations populaires et indigènes :

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas (COPIN)
Barrio Lempira
Intibucá, Intibucá
Honduras

Fax : +504 783 0817 (Si quelqu'un vous répond, demandez : " *Me da tono de fax, por favor* " pour obtenir la ligne de fax.)

Courriers électroniques : copinh@hondutel.hn

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 19 JUIN 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*